



Mairie de Blacourt
3 Place Yvonne Genty
60650 Blacourt
03.44.80.58.65
Mairie.blacourt@wanadoo.fr

**Réunion de Conseil Municipal
du 25 septembre 2020 à 20h00.
Compte-rendu**

Présents : FOUQUIER J Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit,
COULON Véronique, PETITFRERE Elodie, VISSÉ François, COPPE Françoise, MARTIN
Arnaud, LEMAIRE Aurélien, DECAGNY Méryl, RAIS Isaline, LE GAC Dany,
LEVASSEUR Sébastien

Absents : CERKESIAN Jean, MONKA Marielle

Pouvoirs : MONKA Marielle à Véronique COULON
CERKESIAN Jean à MARTIN Arnaud

Décisions du Maire

Objet : Pose d'une clôture en panneau rigide, cour de l'école.

Installation d'une clôture en panneau rigide dans la cour de l'école pour un coût de 924 €.

Objet : Installation d'un garde-corps pour le pont de l'Avelon.

Installation d'un garde-corps au pont de l'Avelon pour un coût total TTC 1279.30€

Objet : Remplacement du drain des eaux pluviales, situé au niveau du 7 rue de la Forge.

Remplacement du drain des eaux pluviales situé rue de la Forge au niveau du n°7 pour un montant total de 576€ttc.

Objet : Modification de la cloison de la mairie, électricité, cloisons

Travaux d'aménagement, présentés sur les devis de l'entreprise Utb et Sarl Devriendt, pour un montant total de 1001.10€ TTC.

Objet : Entretien des espaces verts 1140€ 1200€

Travaux d'entretien des espaces verts pour un montant total de 2340€ ttc.

CONSEIL MUNICIPAL

1 / Objet : Délibération approuvant le règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal

2 / Objet : Décision modificative n° 2 pour l'achat d'un tableau interactif pour l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un tableau interactif pour un montant maximal de 1500€ ttc

Approuve la DM n°2, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Dépenses investissement 21783 matériel de bureau et matériel informatique Opération Non Individualisée (ONA) 1500€	Dépense investissement 21578 aménagements et installations opération 10023 Restructuration de la route d'Amuchy à Senantes -1500€

3 / Objet : Délibération pour l'achat de matériel d'entretien des espaces verts, décision modificative n° 3

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n° 3 pour l'achat de matériel espaces verts, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Dépenses investissement 21578 aménagements et installations Opération Non Individualisée (ONA) 2400€	Dépense investissement 21578 aménagements et installations opération 10023 Restructuration de la route d'Amuchy à Senantes -2400€

4 / Objet : Décision modificative n° 4 paiement du solde du remplacement des points lumineux

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la DM n° 4, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Dépenses investissement 2313 Immobilisations en cours opération 10022 éclairage public 1€	Dépense investissement 21578 aménagements et installations opération 10023 Restructuration de la route d'Amuchy à Senantes -1€

5 / Objet : Délibération pour le remboursement des frais engagés par M Jacques Richard, 1^{er} adjoint, pour l'aménagement de la salle informatique de l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais, s'élevant à la somme totale de 376.92€ttc, de M Jacques Richard.

6 / Objet : Syndicat d'énergie de l'Oise, rapport d'activité 2019.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité du Syndicat d'énergie de l'Oise.

7 / Objet : Délibération pour le déplacement de l'armoire électrique dans les locaux de la mairie, autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise UTB, approuver la décision modificative n° 5.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M le Maire à signer le devis de l'entreprise Utb, Et approuve la DM N°5, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir			Crédits à réduire		
Dépenses investissement	21534	Réseaux	Dépense investissement	21578	opération
d'électrification		Opération	10023		Restructuration de la route d'Amuchy
Individualisée (ONA)	2850€	Non			à Senantes
					-2850€

8 / Objet : Délibération pour le déplacement du placard dans les locaux de la mairie, autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise sarl Devriendt, approuver la décision modificative n° 6.

Le conseil municipal autorise M le maire à signer le devis de l'entreprise Devriendt Accepte la DM n° 6, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir			Crédits à réduire		
Dépenses investissement	2158	Autres	Dépense investissement	21578	
installations, matériels et outillages		et	aménagements et installations		opération
technique Non Individualisée (ONA)	3420€		10023		Restructuration de la route d'Amuchy
					à Senantes
					-3420€

9 / Objet : Délibération concernant l'octroi d'un cadeau aux mariés de Blacourt

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'offrir un cadeau aux mariés pour une valeur d'environ 100€.

10 / Objet : Délibération afin de fixer le tarif de la location des tables et des bancs

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer les tables et bancs de la commune. 5 EUROS la table et deux blancs. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du trésor public.

11 / Objet : Délibération modifiant l'adresse postale de la parcelle B n° 410, située rue de l'Avelon :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le changement d'adresse.
D'approuver que la parcelle B n° 410, est située au 11 chemin de l'Avelon.

12 / Objet : Délibération fixant le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transfert et de distributeur d'électricité:

Le conseil municipal accepte à l'unanimité
De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020,
De fixer le montant de la redevance d'Occupation du domaine Public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein de décret visé ci-dessus.
Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.

13 / Objet : Décision modificative n° 7 pour le paiement du solde de l'éclairage public du parking de la mairie :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le DM n° 7, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Dépenses investissement 204158 Autres groupements Opération 10001 construction salle périscolaire et mairie 9945€	Dépense investissement 2313 immobilisations en cours opération 10001 construction salle périscolaire et mairie -9945€

14 / Objet : Décision modificative n°8 pour le paiement de l'ordinateur portable :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la DM n° 8, laquelle peut se résumer ainsi :

Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Dépense investissement 21783 Matériels de bureau et matériel informatique ONA 1326€	Dépense investissement 21578 Autres matériels et installations opération 10022 route d'Amuchy à Senantes -1326€

Point supplémentaire :

15 /Participation financière des propriétaires à la remise en état de la voie publique :

Les riverains des voies communales et des Routes Départementales doivent procéder à la remise en état de la voie publique. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer la remise en état par toutes les voies de droit.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération,
De faire intervenir une entreprise pour la remise en état de la voie publique
D'envoyer un titre de recette correspondant à la facture de l'entreprise qui interviendra, à chaque propriétaire ne respectant pas les obligations de remise en état de la voie publique.

Projets en cours :

Route d'Amuchy-Senantes : M le maire explique que les travaux prévus au BP 2020 n'ont pas été suffisamment estimés pour remettre cette voie communale en état, une nouvelle estimation sera faite et ces travaux seront prévus au BP 2021 ou 2022.

Protection par vidéo surveillance : Le projet sera présenté au BP 2021, des devis ont été demandés, la dépense est subventionnable à hauteur de 80%. Dans l'immédiat, M le Maire précise que la commune va adhérer au dispositif voisins vigilants.

Sécurisation routière :

Une étude avait été lancée par l'ancienne municipalité pour la sécurisation du village, notamment le centre du village.

M le maire explique que la municipalité en place souhaite que cette étude soit étendue à tout le village, Blacourt centre et ses hameaux.

L'A.D.T.O. a été sollicitée par la commune afin de préparer une étude complète.

Chauffage mairie salle périscolaire : le système tombe régulièrement en panne, M Jacques Richard, adjoint au maire, se charge de suivre la remise en état de la pompe à chaleur.

Réfection de la cabine téléphonique :

Avec l'aide de jeunes bénévoles, la cabine téléphonique va être transformée en bibliothèque.

La garderie communale : La municipalité souhaite ouvrir une garderie à Blacourt, la garderie serait municipale et gérée par la commune.

Questions diverses :

Remise en fonction des cloches de l'église

Nettoyage du cimetière : le cimetière a été nettoyé par les membres du conseil municipal.

Régie cantine : la régie cantine Blacourt-Espaubourg a été transférée à la mairie de Blacourt depuis le 28 août dernier. La vente des tickets de cantine a lieu le vendredi de 17h à 19h.

Déménagement des locaux : De jeunes bénévoles, nous ont aidé au déménagement des locaux, notamment de l'ancienne mairie, et de l'ancienne cantine.

Entretien de l'école :

- Réfection des tables et bancs de l'école
- Installation d'essuie-mains dans l'école
- Aménagement de la salle informatique
- Réparation plomberie des sanitaires de l'école
- Réparation de la porte de la chaufferie

M le maire explique au conseil municipal, sa volonté d'alléger le travail de l'agent des services technique en charge de l'entretien des écoles, notamment pour respecter le protocole sanitaire actuel lié à la covid. Le conseil projette d'acheter un appareil automatique de désinfection. Le tarif varie de 1050 à 1800€ttc.

La municipalité souhaite acheter un défibrillateur cardiaque. Des devis seront demandés.

M le Maire précise qu'un contrevenant de dépôt d'immondices a été inculpé par le juge et contraint à régler une amende de 300€.

M le Maire rappelle que la société Edilians a donné les tuiles pour la construction de la mairie et salle périscolaire, il a été donné environ 80 palettes de tuiles. Il reste trois palettes pour la réfection de la toiture de la boulangerie. Un membre du conseil municipal s'est approprié les palettes restantes.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Jean-Pierre Fouquier